

COMPTES EXERCICE 2025

Conseil d'Administration Assemblée Générale

de l'Agence de développement et d'urbanisme
de Lille Métropole

Vendredi 19 juin 2026



LE BILAN 2025 – ACTIF

ACTIF	31/12/2025			31/12/2024
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
FRAIS D'ETABLISSEMENTS (I)				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	102 913	98 391	4 522	14 798
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	546 078	500 930	45 147	42 758
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres Immobilisations Financières	60 653	0	60 653	58 675
Total II	709 644	599 321	110 323	116 231
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 103 400		1 103 400	880 900
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	6 494		6 494	27 520
Charges constatées d'avance	125 081		125 081	121 438
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	1 181 510		1 181 510	1 334 000
Total III	2 416 485	0	2 416 485	2 363 858
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	3 126 129	599 321	2 526 808	2 480 090

LE BILAN 2025 – PASSIF

PASSIF	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	1 157 392	1 161 768
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau		
Report à nouveau	207 929	207 929
Excédent ou déficit de l'exercice	19 488	-4 376
Situation nette (sous total)	1 384 809	1 365 321
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total I	1 384 809	1 365 321
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	25 000	67 200
Total II	25 000	67 200
PROVISIONS		
Provisions pour risques	9 838	45 000
Provisions pour charges	130 817	117 274
Total III	140 655	162 274
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	269 212	239 466
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	612 132	517 495
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance	95 000	128 334
Total IV	976 344	885 295
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	2 526 808	2 480 090

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
<i>dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service	4 131 781	4 271 104
<i>dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés	67 200	23 096
Autres produits	52 662	6 000
Total I	4 251 643	4 300 200
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	787 930	807 529
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	233 094	209 889
Salaires	2 072 615	2 126 947
Cotisations sociales	1 071 861	1 051 272
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	29 644	41 539
Dotations aux provisions	13 543	
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés	25 000	67 200
Autres charges		
Total II	4 233 687	4 304 377
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	17 956	- 4 177
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 532	2 068
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total III	1 532	2 068
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total IV	-	-
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	1 532	2 068
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	19 488	- 2 109
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		22 993
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		25 260
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-	- 2 267
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	4 253 175	4 325 261
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	4 233 687	4 329 637
EXCEDENT OU DEFICIT	19 488	- 4 376
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL	-	-
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		
TOTAL	-	-

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ ET MOYENS DE L'ENTITÉ

Créée en 1990, l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole est une association à but non lucratif régie par la loi 1901, financée principalement par des fonds publics. L'Agence travaille dans un cadre partenarial et demeure un outil d'ingénierie au service des politiques publiques et de ses membres.

L'effectif de l'Agence au 31 décembre 2025 était de 47 salariés soit 43,10 ETP (Équivalent Temps Plein).

Le rôle de l'Agence est défini dans ses statuts. Elle a pour objet de susciter, soutenir, mener ou suivre toutes réflexions et études susceptibles de favoriser le développement et la qualité de l'aménagement et de l'environnement de la métropole lilloise. Elle mobilise ses moyens afin de mener des travaux dans une perspective d'harmonisation des politiques et des projets de ses membres à titre principal, et de tiers bénéficiaires dans un cadre partenarial au travers des conventions ad hoc. Elle contribue aux démarches de planification et de prospective, à la définition de politiques et de projets dans un esprit de juste équilibre entre les composantes économiques, sociales et environnementales du développement. Elle a vocation à intervenir plus particulièrement dans les domaines de l'urbanisme, de la planification, de l'habitat et du logement, du développement économique, des dynamiques sociales, du projet urbain et des transports, des paysages et de l'environnement, de l'attractivité, du tourisme, de la formation, de la culture et de la communication, ainsi qu'à enregistrer et gérer, par la mise en œuvre d'observatoires, l'évolution des données dans ces domaines de compétence.

L'Agence consacre une part importante de son activité à l'animation de démarches partenariales. C'est le cas pour la quasi-totalité de ses travaux qui rassemblent plusieurs partenaires politiques ou techniques. L'Agence a également un rôle de « porter à connaissance », de promotion et de valorisation, elle organise la diffusion et la communication de l'ensemble de ses travaux et de ses observations auprès de ses membres sous forme de publications, régulières ou plus exceptionnelles et également sous forme d'événements de restitution.

Enfin, elle participe à la promotion internationale de la Métropole et de son patrimoine urbain, architectural et paysager, elle peut ainsi organiser, directement ou dans le cadre de coopérations avec d'autres structures, des expositions ou des colloques.

ÉVÈNEMENTS PRINCIPAUX POUR LES ÉTUDES

L'activité de l'Agence en 2025 est portée par la mise en œuvre de son programme de travail partenarial 2025-2026 approuvé en Conseil d'Administration. Depuis 2023, le programme de travail est établi sur deux ans. Le programme de travail 2025-2026 a été approuvé en Conseil d'administration le 12 décembre 2024.

Ce programme de travail est coconstruit avec la MEL avec qui l'Agence mène des travaux continue.

Un point d'étape a été réalisé fin 2025 et partagé lors du Conseil d'administration 11 décembre 2025.

Ce programme de travail s'inscrit dans le cadre du projet stratégique de l'Agence « Agence de demain 2021-2026 », également discuté et voté dans les instances. Il s'appuie notamment sur la formalisation de 9 ambitions :

1. Contribuer aux stratégies d'aménagement durable avec la planification et l'ingénierie
2. Mieux accompagner les acteurs de la fabrique de la ville et des projets urbains
3. Favoriser le bien-être, la qualité de vie et le vivre ensemble des habitants
4. Mobiliser nos savoir-faire pour le développement et l'attractivité de la métropole
5. Être un moteur des coopérations entre les territoires
6. Renforcer l'observation au service des décideurs et des citoyens
7. Développer la prospective et accompagner les transitions
8. S'affirmer comme centre de ressources et lieu de partage
9. Développer et favoriser l'innovation et l'expérimentation en co-production avec les partenaires

Ces 9 ambitions structurent la convention cadre pluri-annuelle avec la MEL 2021-2026 votée en Conseil métropolitain du 19 février 2021. L'année 2025 a également permis le renouvellement et la poursuite des conventions partenariales avec la Communauté de Communes de Pévèle Carembault et le Syndicat Mixte du SCOT.

L'Agence a choisi d'organiser son programme de travail autour d'une conviction : Répondre au défi des transitions dans un contexte d'urgence climatique, écologique, sociale et démocratique.

Pour éclairer les futurs possibles de la métropole en se projetant aux bonnes échelles territoriales, l'Agence propose de travailler dans son programme de travail 2025-2026 sur les profondes transformations que connaîtra la métropole d'ici les 30 prochaines années et sur leurs effets sur le développement territorial et urbain.

Parmi les travaux lancés ou achevés en 2025 présentés de manière plus exhaustive dans le rapport d'activité, on peut notamment citer :

Ambition 1

CONTRIBUER AUX STRATEGIES D'AMENAGEMENT DURABLE AVEC LA PLANIFICATION ET L'INGENIERIE

- **La mise en œuvre du SCOT de Lille Métropole**, notamment la rédaction d'avis, l'appui aux PLU et le suivi des grandes étapes d'élaboration des documents d'aménagement et d'urbanisme de la MEL et de la CCPC
- **Le lancement de la Révision Générale du SCOT de Lille Métropole** en février 2026 et la mise en place des travaux techniques dans une dynamique partenariale avec les deux intercommunalités concernées (MEL, et CC Pévèle Carembault)
- L'animation de la **Commission partenariale de l'Aire d'alimentation des captages du Sud de Lille (COMPAR)**
- **Le suivi pour le SCOT des projets commerciaux (CDAC)** et l'engagement de réflexions autour d'un futur Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL)
- **Le partenariat spécifique avec la CCPC** à travers l'appui à l'élaboration du PLU intercommunal et plus spécifiquement un travail approfondi sur le foncier et l'intégration de l'objectif ZAN et le lancement d'une démarche liée au secteur à enjeux de la Marque
- **La contribution aux documents de planification métropolitains** (PLH, PLU, SDIT et PDM)

Ambition 2

MIEUX ACCOMPAGNER LES ACTEURS DE LA FABRIQUE DE LA VILLE ET DES PROJETS URBAINS

- La réalisation d'une **étude sur l'empreinte spatiale du stationnement et les perspectives d'optimisation face aux défis de sobriété foncière**
- La poursuite des travaux sur **les impacts du projet de mobilités Extramobile sur le développement urbain** avec la publication d'un document pédagogique visant à sensibiliser et à partager les enjeux des politiques de stationnement à proximité des futures lignes de transports et la création d'un observatoire des évolutions urbaines pour décrypter les contextes urbains de chacune des futures stations de transport.
- La finalisation des travaux de **la démarche « Densité pour une ville durable »** avec la publication d'un 3^{ème} volet sur les nouveaux indicateurs de densité (atlas cartographique)
- La poursuite des travaux sur **les potentialités de désimperméabilisation et de renaturation de l'espace public** avec les services de la MEL et dans le cadre d'une convention de partenariat avec la Ville de Lille.
- Le développement d'une **démarche d'accompagnement des communes axée sur la renaturation des villes et villages, dans le cadre d'un financement du Fonds vert**, déclinée en 3 volets : des ateliers Renaturation avec 3 communes volontaires (Lambersart, Leers et Armentières) ; l'organisation d'une rencontre de l'Agence pour partager et sensibiliser et la production d'un repérage métropolitain de démarches, initiatives et projets inspirants autour des natures urbaines.
- L'engagement de l'Agence auprès des services de l'Etat dans la **labellisation écoquartier dans la métropole**.
- **L'appui à l'élaboration d'une charte d'aménagement des espaces naturels métropolitains**, par la réalisation d'un travail de caractérisation et de qualification des espaces de nature

Ambition 3

FAVORISER LE BIEN-ETRE, LA QUALITE DE VIE ET LE VIVRE ENSEMBLE DES HABITANTS

- **Démarche Bien-être territorial** : la poursuite de l'accompagnement à l'appropriation de la démarche et des enjeux du Bien être territorial par la création et le partage d'un support ludo-pédagogique (création du jeu T.Bien.ici), l'intervention auprès de nombreux acteurs du territoire métropolitain et hors région et la construction d'un outil de mesure du bien être territoire sur le territoire du SCOT de Lille Métropole
- **La poursuite des travaux sur la santé environnementale** à travers la production d'outils pédagogiques à l'échelle des quartiers synthétisant les indicateurs de vulnérabilité et de résilience face aux enjeux de santé et d'outils d'analyse opérationnels des projets d'aménagement au prisme de la santé environnementale
- **L'observation des quartiers en politique de la ville (QPV)** avec la mise à disposition d'un atlas de fiches statistiques décrivant les 26 QPV de la MEL, la réalisation de deux notes sur l'évolution de la pauvreté et sur les demandeurs d'emploi dans les QPV et l'analyse des enjeux d'éducation et santé mentale dans les QPV
- L'accompagnement de la MEL dans la **mise en œuvre et l'évaluation du Contrat de Ville et des Solidarités et l'évaluation des nouveaux programmes de renouvellement urbain (NPRU)**.
- La contribution au CMSPD à travers **l'observation annuelle des faits de délinquance**

- La poursuite des **travaux d'observation Habiter/Habitat en appui du suivi et de la mise en œuvre du PLH3 de la MEL** notamment sur les logements vacants, les dynamiques immobilières du logement et l'observatoire du logement étudiant
- Le développement de travaux de connaissance et d'analyse sur **les enjeux du Bien vieillir** avec la production de cartographies et d'éléments de synthèse sur les dynamiques territoriales en cours
- **Logement d'abord** : la poursuite des travaux sur l'observation sociale et la contribution à la démarche Synchro pour un suivi plus fin et plus fréquent des demandes de logement
- L'engagement d'une **observation des jeunesses métropolitaines** avec la publication d'un Mémo Jeunesse, livrable synthétique rassemblant chiffres-clés, graphiques et cartographies

Ambition 4

MOBILISER NOS SAVOIR-FAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT ET L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

- **L'observation des trajectoires économiques de la métropole** avec l'alimentation de l'observatoire de la conjoncture et de la reprise économique et la publication de fiches sur les dynamiques économiques métropolitaines par secteurs d'activité et filières, notamment dans le cadre du partenariat MEL-Banque de France
- **La mise en place de l'Observatoire métropolitain de l'emploi** en partenariat avec la MEL, Compétences et emploi et les Maisons de l'Emploi de la métropole
- La réalisation des travaux sur **les impacts liés à l'accueil des JO 2024 sur la métropole lilloise** et leur héritage pour le développement du territoire, avec la réalisation d'une étude sur l'héritage des JO pour les habitants métropolitains (à travers notamment une enquête auprès de 1 500 habitants)
- La poursuite de **l'observation du foncier économique** avec la concrétisation des travaux de l'observatoire partenarial du parc tertiaire, notamment par la réalisation de zooms sur des secteurs à enjeux (quartiers d'excellence tertiaire et Grands boulevards) et la poursuite du développement d'un outil cartographique et interactif sur l'observation des 141 parcs d'activité de la MEL
- Le développement de **l'observatoire local du commerce** pour outiller les communes et la métropole dans le développement et la requalification du commerce

Ambition 5

ÊTRE UN MOTEUR DES COOPÉRATIONS ENTRE LES TERRITOIRES

- **La production d'un atlas des équipements culturels à l'échelle de la Métropole lilloise et du Bassin minier** en coopération avec la Mission Bassin Minier
- **L'appui aux travaux de l'Agence Hauts-de-France 2040** (collège de prospective, Ateliers Régionaux des acteurs de l'aménagement)
- **La contribution active au réseau Urba8** par l'organisation du séminaire annuel du réseau et le pilotage de groupes de travail sur la Data et la communication.
- **La contribution au réseau national des agences, la FNAU**, par le pilotage des clubs Commerce et Coopérations territoriales et la contribution active à la publication Observ'agglomération
- **La poursuite du partenariat avec l'Eurométropole** avec le renouvellement de la convention de partenariat pour 2 ans
- **La contribution aux réseaux régionaux** : PIVER, réseau des ambassadeurs du CERDD, participation aux travaux de lancement du GREC (groupe régional des experts pour le Climat), Réseau Grands...
- **La participation au projet européen EU Homeless Counts** sur la réalisation d'un recensement coordonné du sans-abrisme à l'échelle de 35 villes européennes

Ambition 6

RENFORCER L'OBSERVATION AU SERVICE DES CITOYENS ET DES DECIDEURS

- **L'alimentation de la cartothèque en ligne** sur le site internet de l'Agence
- **La production des Portraits de communes** sur les 133 communes du SCOT de Lille Métropole avec l'enrichissement de nouveaux indicateurs (émissions de gaz à effet de serre et cartographie infracommunale sur la production d'énergie solaire)
- **La poursuite des travaux autour de la data** (structuration, traitement, analyse et visualisation), notamment dans le cadre de mutualisations avec le réseau Urba8 et la plateforme régionale Géo2France et de l'actualisation des observatoires thématiques et territoriaux de l'Agence
- **Le développement d'outils de cartographie interactive et de datavisualisation** en support aux observatoires

Ambition 7

DEVELOPPER LA PROSPECTIVE ET ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS

- L'animation du living lab **Initiative Innovation Vieillesse avec acteurs publics et privés**
- **Le développement de la démarche « Partenariat de proximité » à l'échelle communale** avec la finalisation du partenariat avec la ville de Leers et l'engagement de nouveaux partenariats avec les communes de la Pévèle Carembault
- La mise en œuvre du partenariat avec Véolia-Iléo avec la réalisation du lot 1 de **l'observatoire de la sobriété des usages de l'eau**
- L'engagement d'un atelier étudiant dans le cadre de la révision du SCOT sur **la prospective démographiques et les besoins en logement**

Ambition 8

S'AFFIRMER COMME CENTRE DE RESSOURCES ET LIEU DE PARTAGE

- L'implication de l'Agence dans **le Club de l'Immobilier** et l'accueil en ses locaux des réunions de son comité partenarial
- **L'organisation d'événements** sous le format Rencontres de l'Agence, Grand Débat, Ateliers ou visites de site sur les sujets de la révision du SCOT, du stationnement, de la renaturation, de l'emploi, de la politique de la ville...
- Le développement de **la présence de l'Agence sur les réseaux sociaux**
- **L'évolution de la Newsletter « l'Aperçu »**, lettre mensuelle d'information de l'Agence, sous format digital
- Le développement de **nouveaux formats de diffusion digitale**, en particulier les formats vidéo

Ambition 9

DEVELOPPER ET FAVORISER L'INNOVATION ET L'EXPERIMENTATION EN COPRODUCTION AVEC LES PARTENAIRES

- **La mise en place et le renouvellement de 27 conventions partenariales**, et notamment la signature de conventions avec les acteurs de l'énergie (RTE, Enedis, GRDF)
- La poursuite de partenariats sur **l'accompagnement de projets de recherche** : projet européen EMC2 sur la ville du quart d'heure ; projet EMISSET (élaboration d'un indicateur de qualité écologique des territoires) ; travaux POPSU Transitions par l'accompagnement des trois volets identifiés par la MEL (jeunesse, alimentation et mobilités) ; lancement du LID (Laboratoire Inspirons Demain avec l'Université de Lille)
- La poursuite de travaux sur **les enjeux de la participation citoyenne et de l'expertise d'usages** et leur intégration dans les travaux et modes de faire de l'Agence et des territoires, avec notamment la production d'un poster de synthèse comme support de sensibilisation et de débat

INFORMATIONS DIVERSES SUR L'EXERCICE 2025

Convention cadre MEL – ADULM

La convention cadre s'applique pour la période de 2021 à 2026.

La subvention attribuée par la MEL pour la convention cadre est de 2 655 000 euros pour l'année 2025. Ce montant prend en compte la reprise de la mission d'observation de l'emploi et des compétences.

Il est précisé que la Métropole Européenne de Lille a décidé de confier en 2025 l'observation de l'emploi et des compétences à l'ADULM. Cette mission est estimée à 55 000 €.

Convention collective nationale des bureaux d'études techniques, des cabinets d'ingénieurs-conseils et des sociétés de conseils (SYNTEC) :

L'Agence a l'obligation de se rattacher à une convention collective. La convention collective des bureaux d'études techniques, des cabinets d'ingénieurs-conseils et des sociétés de conseils a été choisie par la FNAU comme support pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2026.

L'année 2025 a été l'occasion de mener une réflexion sur le croisement entre le fonctionnement de l'Agence et cette nouvelle convention collective. L'Agence s'est faite accompagner par un cabinet de conseil pour la compréhension de la convention collective et pour la mise en place d'un accord collectif de fonctionnement.

Compte tenu du contexte de négociation, l'accord collectif de fonctionnement a été signé le 11 décembre 2025 pour une mise en application au 1^{er} mars 2026.

Pour rappel, l'Agence n'adhérait à aucune convention collective.

Séminaire Urba 8 :

L'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole a organisé cette année 2025, la rencontre annuelle du réseau URBA 8 qui a pour objectif de réunir l'ensemble des salariés des huit agences autour d'un séminaire partenarial et de thématiques fédératrices.

Les frais de ce séminaire sont partagés entre les 8 Agences : Boulogne sur Mer, Dunkerque, St Omer, Maubeuge, Amiens, Oise les Vallées, Béthune, Lille.

Formation Gestion de projets :

Pour mener à bien ses missions et le programme de travail partenarial, l'équipe de l'Agence pilote de plus en plus de projets transversaux et partenariaux qui nécessitent une organisation fluide, claire et partagée. Dans une logique d'amélioration continue de nos pratiques, une formation collective à la gestion de projets qui concerne tous les métiers et postes à l'Agence a été dispensée en 2024 et 2025 à l'ensemble des salariés.

Compte Epargne Temps :

L'accord RTT de l'Agence prévoit la possibilité, pour les salariés, de bénéficier d'un compte épargne-temps depuis le 1^{er} juillet 1999. Ce dispositif permet d'alimenter chaque année le CET à hauteur de 11,5 jours, dans la limite d'un plafond équivalent à 4 années d'alimentation. Depuis peu, la quasi-totalité des salariés a choisi d'opter pour ce compte épargne-temps.

L'Agence a donc décidé de provisionner en comptabilité les droits ainsi acquis par les salariés.

ÉVÈNEMENTS POST-CLÔTURE

L'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole est affiliée depuis le 1^{er} mars 2026 à la convention collective des bureaux d'études techniques, des cabinets d'ingénieurs-conseils et des sociétés de conseils.

RAPPORT FINANCIER

1. SECTION FONCTIONNEMENT

Les charges se sont élevées à 4 233 687 euros ; les ressources se sont élevées à 4 253 175 euros.

L'exercice 2025 se solde donc par un excédent de 19 488 euros.

Les écarts sont analysés par rapport au budget rectificatif voté par le Conseil d'administration le 19 juin 2025.

LES PRODUITS (voir page 19)

➤ **Du côté des produits, on peut noter, par rapport au budget rectificatif 2025, un écart de + 128 194 €**

Les principales variations sont les suivantes :

Concernant les subventions (+ 76 000 €) :

L'Agence a obtenu des financements non prévus au budget rectificatif :

- ✓ La subvention pour la mission sur l'observation sociale sur le logement d'abord sur le territoire métropolitain s'est poursuivie pour l'année 2025 pour 50 000 €.
- ✓ L'Agence a renouvelé son partenariat avec l'Eurométropole pour une durée de deux ans et demi, du 1er juillet 2025 au 31 décembre 2027. Cette convention génère un produit complémentaire de 9 000 € sur l'exercice 2025 par rapport au budget rectificatif.
- ✓ L'Agence a obtenu une subvention de 5 000 € provenant de la Dréal pour le développement d'outils de gestion pour l'intégration des enjeux de santé dans les projets d'aménagement.
- ✓ L'Agence participe au projet européen sur le recensement des sans-abrisme à l'échelle européenne et a obtenu un financement pour ce projet de 36 000 € dont 12 000 € qui sont enregistrés sur 2025.

Concernant les autres produits (+ 52 194 €) :

- ✓ Dans le cadre de la rencontre annuelle du réseau Urba 8 organisée cette année par Lille, l'Agence a divisé les frais en 8 et a refacturé les Agences pour 17 500 €.
- ✓ En 2023, l'Agence avait constitué une provision pour risques et charges d'un montant de 45 000 € dans le cadre d'un contentieux avec l'ancienne Directrice déléguée, Diane Despois. Ce dossier ayant été jugé par le Conseil de prud'hommes, l'Agence a procédé à une reprise de provision à hauteur de 35 162 €.

➤ **On peut noter, par rapport au compte de l'exercice 2024, un écart de – 72 086 €**

Concernant les subventions (- 139 323 €) :

L'Agence a obtenu des financements complémentaires dite « missions ponctuelles » moins importantes qu'en 2024. En 2024, l'Agence avait obtenu une subvention dans le cadre du fonds verts pour 112 000 €. Il est à noter qu'une partie de cette subvention avait été reportée en 2025.

L'Agence avait également obtenu une subvention de 68 000 € provenant de l'université Catholique de Louvain.

Il est à noter qu'en 2025, le montant de la subvention MEL pour la convention cadre est passé de 2 600 000 € à 2 655 000 €.

Concernant les autres produits (+ 67 237 €) :

L'augmentation par rapport à 2024 s'explique principalement par ces trois éléments :

- La refacturation des frais liés au séminaire Urba 8, pour un montant de 17 500 € ;
- La reprise sur provision pour risques et charges, à hauteur de 35 162 € ;
- La reprise sur fonds dédiés sur subventions pour 67 200 €. L'Agence avait obtenu par l'Etat au titre du fonds vert, une subvention de 112 000 € en 2024, dont une partie a été reportée sur l'exercice 2025.

LES CHARGES (voir page 20)

➤ **Du côté des charges, on peut noter, par rapport au budget rectificatif 2025, un écart de + 86 268 €**

Pour les frais de personnel, on constate une augmentation de 62 570 € liée principalement :

- A la comptabilisation de la provision au titre des droits acquis au titre du compte épargne temps (CET). Au 31 décembre 2025, ces droits représentaient 591,50 jours. Le montant total de la provision afférente au CET s'élève à 163 512 €. L'Agence a décidé d'en provisionner 50 % dès 2025, soit 81 756 €, le solde devant être provisionné en 2026 ;
- A une diminution de la provision congés payés à hauteur de 28 352 €.

Pour les frais de déplacements, on note une légère baisse de 2 541 €.

Pour les charges externes, on constate une hausse de 1 268 € :

Depuis 2024, la Métropole Européenne de Lille assure la maintenance informatique de l'Agence. Une provision annuelle de 16 500 € avait initialement été constituée à ce titre. Il s'avère que le coût réel de cette prestation s'élève à 13 200 €. En conséquence, une régularisation a été effectuée pour l'année 2024, et un réajustement a été réalisé pour l'exercice 2025.

Les frais liés aux événements sont en hausse en raison de l'organisation de la rencontre annuelle du réseau Urba 8, qui a donné lieu à une refacturation de 17 500 € comptabilisée en produits.

L'Agence devant se rattacher à la convention collective des bureaux techniques des cabinets d'ingénieurs-conseils et des sociétés de conseils, elle a été accompagnée par un cabinet conseil afin d'analyser cette convention collective et de préparer la mise en place d'un accord collectif d'où une augmentation des frais d'honoraires.

Pour les frais d'appui aux études, une baisse de 3 216 €.

Pour les frais divers, une augmentation de 28 187 €, qui s'explique par :

- Une augmentation de la provision relative aux indemnités de départ à la retraite, pour un montant de 13 543 € ;
- Une augmentation des fonds dédiés sur subventions, qui s'élèvent cette année à 25 000 €. Ce montant correspond au report de la mission relative au Logement d'abord, en raison de sa notification tardive.

➤ **On peut noter, par rapport au compte de l'exercice 2024, un écart de – 95 950 €**

Concernant les frais de personnel, la variation demeure peu significative, avec une baisse de 10 538 €. Il convient toutefois de préciser que la provision pour les congés payés et pour le compte épargne temps entraîne une augmentation des frais de personnel de 53 k€ en 2025.

Pour les frais de déplacements, une légère augmentation de 2 557 €, et de 8 922 € pour les charges externes.

L'Agence a consommé moins de frais d'appui aux études en 2025, avec une diminution de 31 079 €. En 2024, l'Agence avait fait appel à un prestataire pour l'accompagner dans le cadre de l'enquête JO et de la démarche bien-être, pour laquelle elle avait obtenu un financement spécifique.

Pour les frais divers, la baisse de 65 812 € s'explique principalement par :

- Une diminution des fonds dédiés sur subventions, qui s'élevaient à 67 200 € en 2024, contre 25 000 € en 2025 ;
- Une provision relative aux indemnités de départ à la retraite plus élevée en 2024, avec un écart de 7 947 € ;
- Une baisse des dotations aux amortissements, à hauteur de 11 895 €.

2. SECTION INVESTISSEMENTS

Les investissements, d'un montant total de 58 477 €, correspondent principalement à l'acquisition d'ordinateurs portables et d'équipements informatiques nécessaires au fonctionnement de l'infrastructure numérique de l'Agence. Ils comprennent également des frais d'aménagement des locaux, l'acquisition d'une nouvelle alarme, ainsi que l'achat de mobilier. Les immobilisations financières correspondent au dépôt de garantie versé au bailleur dans le cadre de la location des locaux de l'Agence. Le montant de cette caution est révisé annuellement conformément aux dispositions du bail.

LES INVESTISSEMENTS 2025

Les investissements	Montant
Matériel Technique	4 016
Informatique	34 175
Aménagement des locaux	14 915
Mobilier de bureau	3 393
Autres immobilisations financières (caution)	1 978
TOTAL	58 477

ANNEXE COMPTABLE EXERCICE 2025

Principes et méthodes comptables

Principes Généraux

Les comptes annuels de l'association ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement 2018-06 et à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2022-06 et règlement 2023-03 applicables au 1^{er} janvier 2025.

Changement de méthode comptable – Application du règlement ANC 2022-06

À compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2025, notre association a appliqué pour la première fois les règlements ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 et ANC 2023-03 du 7 juillet 2023 relatifs à la modernisation des états financiers.

L'application de ce règlement constitue un changement de méthode comptable imposé par un changement de réglementation au sens des articles 122-1 et 831-3 du Plan Comptable Général. Ce changement est appliqué de manière prospective.

Les principales modifications concernent :

- la nouvelle définition du résultat exceptionnel ;
- la suppression de la technique du transfert de charges ;
- la création / modification de comptes du plan comptable général ;
- l'introduction de nouveaux modèles de bilans, comptes de résultat et tableaux normés en annexe.

Conformément à l'article 27 du règlement, les postes de N-1 ont été reclassés uniquement aux fins de présentation, afin de permettre leur comparabilité avec les nouveaux modèles. Aucun retraitement n'a été effectué sur le résultat exceptionnel ni sur les transferts de charges de l'exercice N-1.

L'application du règlement ANC n°2022-06 génère les impacts suivants sur les postes du bilan et du compte de résultat de l'exercice N.

Impact de la nouvelle définition du résultat exceptionnel sur le détail du résultat de l'exercice N	Selon ancienne présentation (antérieure ANC 2022-06)	Selon nouvelle présentation ANC 2022-06	Impact
Résultat d'exploitation : impact des reclassements liés au changement de méthode	0	44 228	44 228
- dont plus-value de cession d'actifs immobilisés corp	0	0	0
- dont reprises de subventions d'investissement	0	0	0
- dont dotations provisions antérieurement comptabilisés en exceptionnel	0	- 13 543	-13 543
- dont reprises provisions antérieurement comptabilisées en exceptionnel	0	35 162	35 162
- dont autres charges antérieurement comptabilisées en exceptionnel	0	-4 900	-4 900
- dont autres produits antérieurement comptabilisés en exceptionnel	0	27 509	27 509
Résultat financier : impact net du changement de méthode	0	0	0
- dont plus-value de cession d'actifs financiers	0	0	0
Résultat exceptionnel : impact des reclassements liés au changement de méthode	44 228	0	-44 228
- dont plus-value de cession d'actifs	0	0	0
- dont plus-value cession actifs financiers immobilisés	0	0	0
- dont reprises de subventions d'investissement	0	0	0
- dotations provisions antérieurement comptabilisés en exceptionnel	-13 543	0	13 543
- dont reprises provisions antérieurement comptabilisées en exceptionnel	35 162	0	-35 162
- dont autres charges antérieurement comptabilisées en exceptionnel	-4 900	0	4 900
- dont autres produits antérieurement comptabilisés en exceptionnel	27 509	0	-27 509
Résultat net			0

1. Informations relatives au bilan

1.1 Bilan actif

- Immobilisations corporelles et incorporelles - Mouvements principaux**

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice s'élèvent à 58 477 euros répartis comme suit :

Tableau des immobilisations – Cadre Général

Rubriques (a)	Situations et mouvements (b)	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice (c)
Immobilisations incorporelles		102 913			102 913
Immobilisations corporelles		496 006	56 499	6 428	546 077
Immobilisations financières		58 675	1 978		60 653
Total		657 594	58 477	6 428	709 644

(a) À développer si nécessaire selon la nomenclature des postes du bilan.

(b) L'entité subdivise les colonnes en tant que de besoin.

Pour les colonnes « Augmentations » et « Diminutions », les tableaux de l'article 832-2 sont utilisés.

(c) Le montant brut à la clôture de l'exercice est la somme algébrique des colonnes précédentes.

• Immobilisations corporelles et incorporelles - Amortissements pour dépréciation

Les immobilisations sont amorties au premier jour de leur acquisition. Les taux d'amortissement généralement pratiqués sont les suivants :

Tableau des amortissements – Cadre Général

Rubriques (a)	Situations et mouvements (b)	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement Indiquer, le cas échéant, la fourchette retenue	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice (c)
Immobilisations incorporelles		De 1 à 3 ans	linéaire	88 115	10 276		98 391
Immobilisations corporelles		De 3 à 10 ans	linéaire	453 248	54 110	6 428	500 930
Immobilisations financières							
Total				541 363	64 386	6 428	599 321

(a) À développer si nécessaire selon la même nomenclature que celle du tableau des immobilisations.

(b) L'entité subdivise les colonnes en tant que de besoin. Pour les colonnes « Augmentations » et « Diminutions », les tableaux de l'article 832-2 sont utilisés.

(c) Le montant des amortissements à la clôture de l'exercice est la somme algébrique des colonnes précédentes.

- **Actif circulant**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominative. Elles sont comptabilisées dans leur totalité lors de la réception de la notification des subventions. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Le montant des produits à recevoir au 31/12/2025 s'élève à 1 109 894 € TTC, répartis de la manière suivante :

- Subventions à recevoir : 1 103 400 € TTC
- Autres créances : 6 494 € TTC

L'ensemble des créances sont exigibles à moins d'un an.

Etat des créances

Créances	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances de l'actif circulant	1 109 894	1 109 894	-
Charges constatées d'avance	125 081	125 081	-
Total	1 234 975	1 234 975	-

- **Charges constatées d'avance**

Le montant des charges constatées d'avance est de 125 081 euros.

Nature des charges	Exercice	Montant de la prestation	Réalisation exercice 2025	Charges constatées d'avance
Frais d'hébergement et de télécommunication	2025	12 793	6 272	6 521
Loyer et charges	2025	86 793	0	86 793
Assurance	2025	11 063	0	11 063
Maintenance des locaux	2025	475	118	357
Maintenance et renouvellement des logiciels	2025	26 461	11 147	15 314
Etudes et recherches	2025	2 400	1 180	1 220
Location de matériel	2025	2 582	1 351	1 231
Documentation	2025	5 058	2 476	2 582
		147 625	22 544	125 081

- **Disponibilités**

Le montant des disponibilités au 31/12/2025 est de 1 181 510 euros.

1.2 Bilan passif

- **Fonds propres**

Le résultat déficitaire de l'exercice 2024, soit **4 376 euros**, a été imputé sur les fonds de réserve.

- *Résultat de l'exercice*

L'exercice 2025 se solde par un excédent de 19 488 €.

Variation des fonds propres	À l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	À la clôture
Fonds de réserves	637 973	- 4 376			633 597
Réserves pour projet associatif	340 856				340 856
Réserves SDDU	182 939				182 939
Report à nouveau	207 929				207 929
Résultat de l'exercice	- 4 376		19 488		19 488
Situation Nette	1 365 321				1 384 809
Subvention d'investissement	0				0
Total	1 365 321		19 488		1 384 809

- **Fonds dédiés**

Le report des fonds dédiés sur subventions est de 25 000 €.

Variation des fonds dédiés issus de Subventions d'exploitation	À l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	À la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont non utilisés		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépenses au cours des deux exercices
ÉTAT – Fonds Vert	67 200		67 200			0	
MEL Logement d'abord		25 000		25 000		25 000	
Total	67 200	25 000	67 200	25 000		25 000	

- **Provisions**

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 140 655 € au 31 décembre 2025.

Elles se composent de la provision pour indemnités de départ à la retraite, pour 130 817 €, et d'une provision pour risques de 9 838 €, correspondant au solde de la provision constituée au titre du contentieux avec l'ancienne Directrice déléguée après reprise de 35 162 € sur l'exercice.

Les hypothèses pour le calcul de la provision pour les départs en retraite est la suivante :

- prise en compte des salariés en contrat à durée indéterminée présents au 31 décembre,
- calcul effectué à partir du salaire brut du mois de décembre,
- taux de charges fiscales et sociales : 57,43 %,
- taux d'actualisation : 3,50 %,
- taux revalorisation des salaires : 1,19 %,
- âge de départ à la retraite : 67 ans.

Etat des provisions

Rubriques	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises utilisées	Diminutions : reprises non-utilisées	Montant à la clôture de l'exercice
Provisions pour risques	45 000	0	0	35 162	9 838
Provisions pour charges	117 274	13 543	0	0	130 817
Total	162 274	13 543	0	35 162	140 655

- **Dettes**

L'exigibilité des dettes est à échéance inférieure à un an.

Dettes fournisseurs : 269 212 euros

Dettes fiscales et sociales : 612 132 euros

Produits constatés d'avance : 95 000 euros

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

Dettes	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Échéance à plus de cinq ans
Emprunts et dettes assimilés				
Fournisseurs et comptes rattachés	269 212	269 212		
Autres dettes	612 132	612 132		
Produits constatés d'avance	95 000	95 000		
Total	976 344	976 344		

Missions	Exercice	Montant de la subvention	Réalizations exercice 2025	Produits constatés d'avance
CCI Parcs d'activités	2025	12 000	7 000	5 000
Université Catholique de Louvain – Projet européen	2025	18 000	12 000	6 000
EUROMETROPOLE (convention du 01/07/2025 au 31/12/2027)	2025	18 000	9 000	9 000
DREAL	2025	20 000	5 000	15 000
ARS	2025	35 000	0	35 000
VÉOLIA (solde restant)	2025	50 000	25 000	25 000
Total		153 000	58 000	95 000

Les produits constatés d'avance correspondent aux financements notifiés en 2025 dont les travaux correspondants seront réalisés sur les exercices ultérieurs.

2. Informations relatives au compte de résultat

Notre association a décidé de ne pas comptabiliser les contributions volontaires en nature car la nature et l'importance des contributions volontaires en nature ne sont pas significatives et ne sont donc pas des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'association.

LE RÉCAPITULATIF 2025

PRODUITS	
Métropole Européenne de Lille - convention cadre	2 655 000
Métropole Européenne de Lille - logement d'abord	50 000
Syndicat mixte du SCOT	935 000
Région Hauts de France dans le cadre du réseau Urba 8	50 000
État - convention d'objectifs	126 447
CCI Grand Lille - observatoire des bureaux de la métropole	10 000
CCI Grand Lille - parcs d'activités	12 000
Communauté de communes de Pévèle Carembault	150 000
Eurométropole - convention de partenariat	18 000
Ville de Lille - convention de partenariat	31 000
Caisse des dépôts - démarche bien-être	33 334
Dréal - Santé environnementale "expérimentation"	5 000
Université Catholique de Louvain - Projet européen	12 000
Véolia - observatoire de l'eau	25 000
Enedis - analyse prospective thermosensibilité	5 000
ANRT - subvention allouée dans le cadre d'un contrat CIFRE	14 000
Total subventions	4 131 781
Reprise sur fonds dédiés sur subventions	67 200
Produits divers	17 500
Reprise sur provision pour risques et charges	35 162
Autres produits financiers	1 532
Total autres produits	121 394
TOTAL	4 253 175

CHARGES	
Frais de personnel	3 377 570
Déplacements	30 224
Charges externes	720 922
Frais d'appui aux études	36 784
Divers	68 187
TOTAL	4 233 687

Excédent : 19 488 €

LES COMPTES 2025

PRODUITS	Réalisations 2024	Rectificatif 2025	Réalisations 2025	Variation 2025/2024
Métropole Européenne de Lille - Convention Cadre	2 600 000	2 655 000	2 655 000	55 000
Métropole Européenne de Lille - Logement d'abord	50 000	0	50 000	0
Syndicat Mixte du SCOT	935 000	935 000	935 000	0
Région Hauts-de-France dans le cadre du réseau Urba 8	50 000	50 000	50 000	0
État - Convention d'objectifs	131 655	126 447	126 447	-5 208
Communauté de communes de Pévèle Carembault	150 000	150 000	150 000	0
CCI Grand Lille - Observatoire des bureaux de la métropole	10 000	10 000	10 000	0
CCI Grand Lille - Convention de partenariat "parcs d'activités	12 000	12 000	12 000	0
Eurométropole	18 000	9 000	18 000	0
Ville de Lille - Convention de partenariat	45 050	31 000	31 000	-14 050
Partenariat de proximité (Ville de Leers)	17 000	0	0	-17 000
Caisse des dépôts - Démarche Bien-être	33 333	33 334	33 334	1
DREETS - Démarche Bien-être	6 316	0	0	-6 316
FNAU - Contribution à la démarche sur la renaturation	2 500	0	0	-2 500
FNAU - Contribution à la démarche "Obser'agglo"	1 250	0	0	-1 250
État- Fonds Vert	112 000	0	0	-112 000
DREAL - Santé environnementale "expérimentation"	0	0	5 000	5 000
Université Catholique - Étude impact	68 000	0	0	-68 000
Université Catholique de Louvain - projet européen	0	0	12 000	12 000
Véolia - Observatoire de l'eau	10 000	25 000	25 000	15 000
Enedis - Analyse prospective thermosensibilité	5 000	5 000	5 000	0
ANRT - Subvention allouée dans le cadre d'un contrat CIFRE	14 000	14 000	14 000	0
SOUS-TOTAL SUBVENTIONS	4 271 104	4 055 781	4 131 781	-139 323
Reprise sur fonds dédiés sur subventions	23 096	67 200	67 200	44 104
Produits divers	0	0	17 500	17 500
Reprise sur provision pour risques et charges	0	0	35 162	35 162
Transfert de charges d'exploitation	6 000	0	0	-6 000
Produits exceptionnels	1 199	0	0	-1 199
Produits sur exercices antérieurs	21 794	0	0	-21 794
Autres produits financiers	2 068	2 000	1 532	-536
SOUS-TOTAL AUTRES PRODUITS	54 157	69 200	121 394	67 237
TOTAL PRODUITS	4 325 261	4 124 981	4 253 175	-72 086
Appel aux réserves	4 376	22 438		
Excédent			19 488	
TOTAL CHARGES	4 329 637	4 147 419	4 233 687	-95 950

Pour les produits, la variation entre 2025 et 2024 est de – 72 086 €.

Pour les charges, la variation entre 2025 et 2024 est de – 95 950 €.

CHARGES	Réalisations 2024	Rectificatif 2025	Réalisations 2025	Variation 2025/2024
FRAIS DE PERSONNEL	3 388 108	3 315 000	3 377 570	-10 538
Rémunérations et charges	3 243 007	3 185 000	3 240 394	
Formation professionnelle	48 939	40 000	44 862	
Indemnités et frais stagiaires	16 821	15 000	13 998	
Transport domicile-travail	24 339	25 000	25 417	
Tickets restaurant	34 878	35 000	31 915	
Oeuvres sociales	20 123	15 000	20 985	
DÉPLACEMENTS	27 667	32 765	30 224	2 557
Déplacements du personnel	17 583	18 000	14 546	
Carburant	2 614	2 500	2 297	
Véhicules : location longue durée	6 051	9 465	10 311	
Véhicules : Frais divers	1 419	2 800	3 070	
CHARGES EXTERNES	712 000	719 654	720 922	8 922
Loyer et charges	364 202	375 000	369 890	
E D F	24 015	30 000	21 827	
Maintenance et renouvellement des logiciels	32 620	35 000	34 049	
Maintenance et entretien des locaux	4 601	5 000	8 508	
Frais de nettoyage	13 701	14 000	12 500	
Location de matériel	7 585	7 500	6 390	
Maintenance informatique	16 500	16 500	9 900	
Assurance Responsabilité Civile / Bâtiment	7 914	8 359	8 359	
Assurances voitures	3 038	3 295	2 629	
Photocopies	4 859	6 000	5 675	
Documentation	8 546	9 000	6 930	
Frais d'impression	23 871	30 000	24 907	
Frais d'annonces et insertions	0	0	357	
Commissariat aux comptes	13 200	13 000	14 457	
Honoraires	42 529	30 000	36 875	
Frais de réception	16 040	10 000	13 397	
Frais liés aux événements organisés par l'Agence	37 261	35 000	50 138	
Frais de participation à des colloques et séminaires	6 649	5 000	6 452	
Fournitures de bureau	4 871	8 000	4 994	
Fournitures d'entretien et petit équipement	3 662	3 000	2 993	
Fournitures informatique	396	1 000	1 197	
Frais de télécommunication et d'hébergement	31 842	32 000	34 312	
Frais postaux	9 469	8 000	8 323	
Cotisations et adhésions	33 047	33 000	34 328	
Frais bancaires	1 582	2 000	1 535	
FRAIS D'APPUI AUX ÉTUDES	67 863	40 000	36 784	-31 079
DIVERS	133 999	40 000	68 187	-65 812
Amortissements	41 539	40 000	29 644	
Fonds dédiés sur subventions	67 200	0	25 000	
Provisions indemnités de retraite	21 490	0	13 543	
Charges exceptionnelles	1	0	0	
Pertes sur exercices antérieurs	189	0	0	
Charges sur exercices antérieurs	3 579	0	0	
TOTAL CHARGES	4 329 637	4 147 419	4 233 687	-95 950

LES FRAIS D'APPUI AUX ÉTUDES

Les études partiellement sous-traitées	2025
Archipel - Espace public végétalisation	2 976
Clersé - Démarche bien-être territorial	5 000
Université de Lille - Enquête universitaire, mise en œuvre de la politique du logement d'abord au sein de la MEL	3 500
Adnov - Achat de données	12 830
Université de Lille - Enquête universitaire sur les dispositifs d'intermédiation locative dans la mise en œuvre de la politique du logement d'abord au sein de la Mel	3 500
ADEUS - Les stades de foot en mouvement	400
INOV 360 - Collectif mobilité	3 000
LSA - Observatoire du commerce	1 998
CAPFI - Données	3 580
TOTAL	36 784

Autres informations

- En application de la loi N° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, il est précisé que les dirigeants de droit de l'association (représentants des membres au sein des instances de l'association) ne sont pas rémunérés et que le montant des rémunérations brutes et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres salariés s'est élevé à 273 050 €.
- Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice au titre du contrôle légal des comptes est de 14 064 € TTC.